



L'administration est elle en droit de modifier un concours ?

Par **muller sebastien**, le **24/02/2017** à **21:31**

Je suis fonctionnaire d'état titulaire, j'ai passé un concours interne et je figure parmi les lauréats de ce concours. Lors de l'inscription au concours il y avait 5 postes ouverts. Après les résultats du concours, il n'y avait plus que 4 postes ouverts ! le poste qui a " disparu " s'avère être un poste réservé (on inscrit d'office quelqu'un et qu'il ai ou non le concours le poste est pour lui !)...

je voudrais donc savoir si c'est légal ou illégal ? et je voudrais également savoir quelles sont mes chances de "gagner " devant le tribunal administratif et ce que je suis en mesure de réclamer ? merci